

Assises de la Mobilité -

Contribution Métropole de Lyon sur le thème « mobilité plus propre » ; « mobilité du quotidien - nouveaux usages »: comment encourager une mobilité « domicile-travail » plus durable via un accompagnement de proximité aux changements de pratiques quotidiennes et une réduction de cette mobilité par le déploiement plus généralisé du travail à distance.

Il s'agit de faire part de notre expertise sur la mise en œuvre d'un management de la mobilité avec les entreprises, basé sur le décryptage des usages quotidiens, le déploiement accompagné du covoiturage, des solutions temporelles pour mieux gérer les congestions en heures de pointe, et la réduction de la mobilité quotidienne via l'incitation au télétravail. Autant d'actions à moindre coût pour des effets efficaces et qui développent les partenariats intéressants avec les acteurs économiques sur le mode « gagnant/gagnant ».

Des temps complexifiés qui ont un impact sur la mobilité :

Depuis le début des années 2000, les temps et les rythmes des territoires ont beaucoup évolués. Ils se sont complexifiés, désynchronisés, du fait en particulier d'évolutions sociétales tels l'impact des lois sur l'ARTT et les 35 h de travail, la féminisation du travail, l'allongement de la durée de la vie, ou encore le développement du numérique. Ceci a eu pour conséquence des attentes revisitées sur les services et en particulier les usages de la mobilité avec plus : d'attentes de services 24/24, de « sur-mesure », « à la carte ».

Fini le rythme « métro, boulot, dodo » et les heures de pointe ont évolué, se sont écrêtées, en particulier le soir¹. Mais on a vu aussi apparaître des rythmes de travail différents d'un jour à l'autre, d'une semaine à l'autre et donc des pratiques de mobilité qui suivent ces mêmes changements de rythmes : l'usager n'utilise pas le même mode de transports selon ses rythmes de travail diversifiés.

Une approche par les usages et un « bouquet de services de mobilité » pour accompagner des changements de pratiques plus vertueuses via un management de la mobilité avec les entreprises

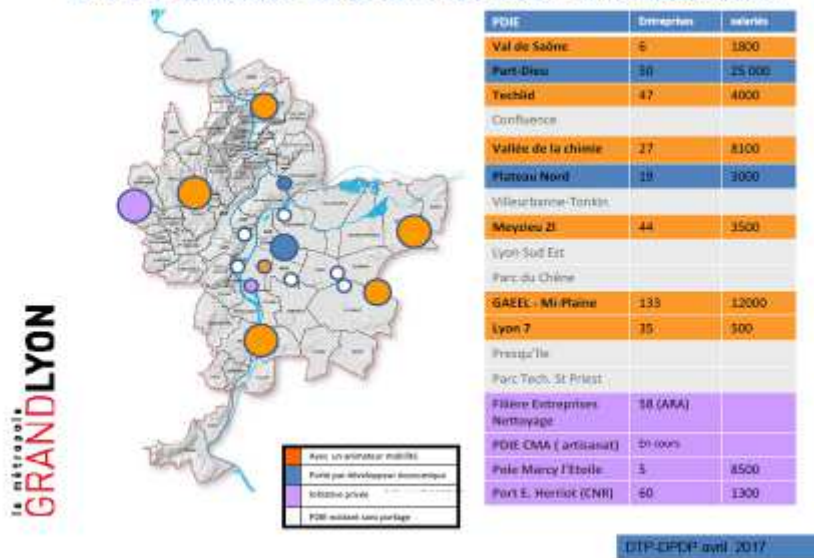
Ainsi, pour arriver à cet objectif, il faut changer de paradigme et considérer les usages de la mobilité quotidienne avec la nécessité d'offrir à l'utilisateur final un « **bouquet de services de mobilité** » qui corresponde à ses pratiques réelles selon les jours de la semaine et qui lui permette de jongler entre l'utilisation des TC, du covoiturage, des modes actifs, de sa voiture le jour où il a obligation de la prendre, ou du télétravail...

C'est ainsi que la mission « temps et services innovants » de la Direction de la Prospective de la métropole de Lyon, depuis 2007 poursuit cet accompagnement selon cette approche par les usages avec la mise en place **d'un management de la mobilité** engagé avec les entreprises et les Associations d'entreprises de son territoire. 17 Plans de déplacements inter-entreprises (qui deviennent dès janvier des Plans de mobilité inter-entreprises) ont ainsi été mis en œuvre. Dix PDIE sont, à ce jour, actifs c'est-à-dire déclinés et animés sur le terrain. La démarche concerne environ **484 entreprises et plus de 60 000 salariés**. Les PDE (Plans de Déplacements d'Entreprises) et les PDA (Plan de déplacement d'administration) suivis par le Sytral représentent eux environ **20 000 bénéficiaires pour 160 entreprises environ**).

Ce qui signifie que sur les 640 000 emplois que compte la Métropole, environ **14 % sont ainsi concernés par ces démarches** de mobilité durable ; la mise en œuvre de Plans de mobilité à compter de janvier 2018 risque donc d'avoir un impact direct sur les territoires et entreprises non concernés à ce jour (environ 400).

¹ Enquêtes Keoscopie

17 PDIE réalisés - 10 actifs : 484 Etab.^{ts} et 67 500 salariés



Une animation de proximité pour toucher plus et mieux l'utilisateur final

Dans cette démarche, l'accent a été mis sur l'animation de proximité, sur le terrain, afin d'aller convaincre au plus près l'utilisateur final (le salarié) que ce « bouquet de services » va correspondre à ses pratiques et qu'il pourra avec une meilleure connaissance des solutions multi-modales, et beaucoup moins utiliser sa voiture en autosoliste. Pour cela, la métropole de Lyon soutient soit **des postes spécifiques d'animateurs mobilité** (subventionnés en partie par la Métropole aux côtés des Associations d'entreprises), soit cette animation est faite grâce à l'appui des développeurs économiques, véritables relais de proximité. **Cette notion de proximité est essentielle pour faire évoluer les changements de pratiques quotidiennes car le salarié se sent pris en compte dans ses routines quotidiennes, et ceci permet de récolter des données affinées sur chaque territoire, complémentaires aux EMD.**



Une illustration de cette animation de proximité avec un des outils adaptés : **le portail de covoiturage www.covoiturage-grandlyon.com**. Ce portail créé en 2009 au départ pour être mis à disposition des territoires munis de PDIE a été vite élargi à l'ensemble des habitants et salariés de la métropole. Il compte à ce jour plus de 23 000 inscrits. Si le portail de mise en relation est un outil assez traditionnel, ce qui l'est moins c'est l'investissement mis sur **le lot « animation, communication »**

qui vise à promouvoir l'outil par tous les moyens de communication possibles (newsletters, affiches, flyers, réseaux sociaux, partenariats entreprises..) ou d'animation de proximité (stands à midi, petits déjeuners, grands jeux, ...). Bien sûr, le paysage du covoiturage « courtes distances » est en pleine évolution ! Le portail Grand Lyon sert de levier pour parler covoiturage, et promouvoir toutes les initiatives d'autres plateformes initiées par toutes les start-ups proposant toutes formes de covoiturage.

Attentes vis-à-vis de la loi d'orientation : reconnaissance de ces actions comme leviers importants dans la mobilité, mise en place de moyens pour les déployer via les AOM, avec une réflexion à avoir sur l'impact sur le Versement transport pour les entreprises qui s'engagent. La reconnaissance de ces actions de **Management de la Mobilité comme leviers importants paraît essentielle, pour démontrer la pertinence de l'animation de proximité en direction de l'utilisateur final qu'est le salarié pour accompagner des changements de comportements de mobilité. Ce, afin de**

comprendre et accompagner au plus près les besoins de l'utilisateur salarié à moindre coût et sans engager de coût d'infrastructure.

L'impact des politiques temporelles sur la gestion de la congestion des heures de pointe

Quelques collectivités disposant de « bureaux des temps » ont déployé des solutions temporelles afin de gérer la congestion en heures de pointe. L'approche spécifique vise à promouvoir des solutions de décalage des horaires (de collèges, lycées ou entreprises) qui sont des prescripteurs de temps importants plutôt que de proposer des réponses en terme d'infrastructures (plus de desserte ou de voiries). Ainsi le travail fait par la métropole de Lyon avec les collèges et lycées (ex à Neuville s/s) a permis de réduire intelligemment le nombre de Juniors Directs nécessaires à la desserte. On peut noter aussi ce qui a été fait à Rennes ou à Montpellier avec le décalage des horaires de l'Université le matin, ce qui a permis de fluidifier le métro ou tramway aux heures de pointe, sans ajout d'infrastructures. À Saint Denis, Plaine Commune encourage le décalage des horaires de travail au sein d'entreprises volontaires ; là encore pour limiter la congestion en heures de pointe.

Ce levier des solutions temporelles est à moindre coût ! Sinon du temps de concertation entre acteurs et qui donne des réponses intelligentes. On peut regretter par contre, le faible nombre de « bureau des temps » (une douzaine en France actuellement) et une incitation auprès des collectivités pourrait être faite pour promouvoir de telles approches.

Attentes vis-à-vis de la loi d'orientation :

L'impact des politiques temporelles et leur impact sur la gestion de la congestion en heures de pointe, est un levier à moindre coût! Il y a trop peu de « bureau des temps (12 actuellement) et un rappel pourrait être fait aux territoires pour en inciter plus, via une mesure gouvernementale par exemple.

Aller plus loin et viser la réduction de la mobilité en incitant au travail à distance : « la meilleure des mobilités est celle qu'on choisit de ne pas faire »

- **L'incitation au télétravail**

Pour aller plus loin pour limiter les déplacements domicile-travail **le déploiement du travail à distance est un élément prospectif et un véritable vivier à développer.** De nombreuses villes ont déjà compris cet enjeu, tels Amsterdam et ses nombreux « smartworkcenters » en périphérie, Londres qui pendant les JO de 2012 a rendu obligatoire le recours au travail à distance, ou dans le contexte des JO de 2024, le Japon². Aujourd'hui la ville de Paris, la Métropole de Strasbourg ont suivi les très nombreuses entreprises sur la mise en place de ces dispositifs pour limiter le trafic en heures de pointe. L'ordonnance n°3 de la loi travail a rendu le sujet d'actualité en mettant en avant un recours au travail à distance facilité et accessible à tous.

Les études réalisées en amont convergent toutes sur le fait que le temps gagné sur le déplacement est reporté à 60% sur du temps de travail supplémentaire et à 40% sur une qualité de vie accrue. En effet, au-delà de l'approche « réduction de la mobilité », le travail à distance permet de répondre aux attentes des nouvelles générations et aux nouveaux modes de travail, plus flexibles, plus agiles qui permettent une meilleure conciliation des temps de vie et une meilleure qualité de vie au travail. Le développement des outils numériques a encouragé et facilité ces pratiques.

² http://www.lepoint.fr/sport/jo-2020-tokyo-mise-sur-le-teletravail-pour-limiter-les-bouchons-20-04-2017-2121201_26.php

Dans ce contexte, depuis deux ans, une réflexion sur le travail à distance est intégrée à chaque nouveau PDIE de la Métropole de Lyon. En parallèle, la Métropole s'est engagée, aux côtés de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), **dans une expérimentation de déploiement du travail à distance concernant deux secteurs volontairement différenciés : la Vallée de la Chimie (secteur industriel) et la Part-Dieu (secteur de services)**. Une quarantaine d'entreprises se sont engagées dans l'expérimentation. L'étude de potentiel réalisée a par exemple démontré que sur le secteur de Vallée de la chimie, à horizon 2025 le travail à distance permettrait d'éviter 7.7 millions de kms /an et plus de 1500 tonnes d'eq. CO2/an. Sur le secteur Part Dieu ce seraient 5.5 millions de kms/an évités et plus de 1100 tonnes eq. CO2.

Un logiciel Reduc mob <http://expe.grandlyon.com/reducmob> a été élaboré dans le cadre de l'expérimentation qui, remis à chaque salarié ou entreprise, permet de quantifier les économies réalisées.

Ainsi au cours de la période d'expérimentation, 1695 journées télétravaillées ont été enregistrées, dont 1491 à domicile et 204 en espace de coworking. Plus de 105 000 km évités dont plus de 41000 en voiture et plus de 58 000 en train. Même si 6500 km supplémentaires en voiture réalisés les jours de télétravail (c'est à dire que les gens prennent leur voiture pour faire une course, du sport alors qu'ils ne l'auraient pas fait sinon), le résultat est nettement bénéfique.

- **Le développement du coworking**

Ces dix dernières années ont vu la montée en puissance du phénomène du coworking puisque le nombre d'espaces a doublé chaque année dans le monde, tout comme sur la métropole de Lyon. Ainsi plus de 1200 coworkeurs, travailleurs salariés à distance, entrepreneurs, indépendants, travaillent régulièrement au sein **d'un des 17 espaces du réseau** <http://coworking.grandlyon.com/> . Si les pratiques du coworking en urbain ont peu à voir avec une diminution de l'usage de la voiture, les coworkeurs habitant en général en proximité, il n'en est pas de même pour les espaces en péri-urbain qui peuvent jouer un rôle important et inciter à une ville des courtes distances, en rapprochant lieu de vie et lieu de travail.

Attentes vis-à-vis de la loi d'orientation :

*Sur la « **démobilité** », l'ordonnance n°3 de la loi travail va aider, puisque le télétravail est fortement incité ; de plus, il faut viser que lors d'événements exceptionnels (jours de pics de pollution, attentats, météo, JO, etc...) le recours au télétravail soit systématiquement préconisé !*

Plus d'infos sur :

- Sur le management de la mobilité : <http://temps.millenaire3.com/mobilite/management-de-la-mobilite> et notre veille d'actu : <https://www.scoop.it/t/mobilites>
- Sur le covoiturage Grand Lyon : <https://www.covoiturage-grandlyon.com/>
- Sur le travail à distance : <http://temps.millenaire3.com/travail/travail-a-distance> et notre veille d'actu : <https://www.scoop.it/t/le-teletravail>
- Sur le coworking : <http://coworking.grandlyon.com/> et <http://temps.millenaire3.com/travail/coworking>
- Sur les politiques temporelles : <http://tempoterritorial.fr/>